

Adresse de l'APEA

**Requête en fixation du droit aux relations personnelles**

Avec conclusions sur la répartition du coût d'entretien des enfants

**1. Partie requérante**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire :  oui /  non

**1.1 Information préalable à la procédure**

A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :

Participera à la séance d'information enfant et séparation en date du :

**1.2 Représentant/e de la partie requérante**

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

## 2. Partie Intimée

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire :  oui /  non

### 2.1 Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :

### 2.2 Représentant/e de la partie Intimée

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

## 3. Enfants

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

### 3. Séparation

3.1 Les parents vivent-ils séparés :  oui //  non

Si oui, date de la séparation de fait des parents :

### 4.1 Modalité d'hébergement actuel des enfants

#### 4.1.1

Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui organise les modalités de prise en charge de l'enfant ou des enfants chez chacun des parents ?

Non

Oui : Laquelle :

Si oui, Les modalités de la prise en charge fixées par décision judiciaire/administrative ou convention sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non : A l'égard de quel enfant ? :

Depuis combien de temps ? :

Pourquoi ? :

#### 4.1.2

En l'absence de décision, les modalités de prise en charge pour l'enfant ou les enfants ont-elles été organisées à l'amiable ?

Non : Pourquoi ? :

Oui : Quelles sont les modalités de prise en charge actuelles ?

---

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

Tiers : **T**

#### 5. Médiation

Une médiation a-t-elle été entreprise ?  oui /  non

La partie requérante propose-t-elle une médiation ?

Oui

Non : Pourquoi ? :

6. **Mesures d'instructions particulières proposées**

Aucune

Rapport de l'office pour la protection de l'enfant

Sur quelle question ? : 1.  
2.

Pourquoi ? :

**Demande d'exécution de cette mesure  
en instruction superprovisionnelle**  
(avant audition des parties)

Pourquoi ? :

Intervention thérapeutique basée sur la collaboration parentale

Pourquoi ? :

Expertise psycho-judiciaire

Pourquoi ? :

**7. Prise en charge du coût d'entretien des enfants**

Existe-t-il une convention relative à la prise en charge du coût d'entretien des enfants :

Non

Oui

Si oui; a-t-elle été homologuée par une Autorité ? :

Non

Oui

Si oui, l'homologation a été rendue par quelle Autorité ? :

L'homologation a été rendue à quelle date ? :

Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui organise les modalités de prise en charge du coût d'entretien des enfants ?

Non

Oui :

Si oui, quelle Autorité à rendu cette décision ? :

Quelle est la date de cette décision ? :

Les modalités de la prise en charge fixées par ladite décision judiciaire/administrative sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non : A l'égard de quel enfant ? :

## 7.1 Situation financière de la partie requérante

### 7.1.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuellement</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>

### 7.1.2 Charges

Montant forfaitaire de base _____	CHF
Frais de logement _____	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal) _____	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca) _____	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés _____	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu _____	CHF
Impôts _____	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables _____	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille _____	CHF
<b>Total</b> _____	<b>CHF</b>

## 7.2 Situation financière du père / de la mère, intimé(e)

### 7.2.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuellement</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>

### 7.2.2 Charges

Montant forfaitaire de base	CHF
Frais de logement	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal)	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca)	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu	CHF
Impôts	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille	CHF
<b>Total</b>	<b>CHF</b>



**7.3 Situation financière de l'enfant** (1 formule par enfant)

Prénom de l'enfant :

**7.3.1 Revenus / apports**

Allocations familiales / de formation professionnelle \_\_\_\_\_ CHF

Subsides \_\_\_\_\_ CHF

Rentes \_\_\_\_\_ CHF

Contribution d'entretien \_\_\_\_\_ CHF

Autres revenus \_\_\_\_\_ CHF

**Total** \_\_\_\_\_ **CHF**

**7.3.2 Frais directs**

Montant forfaitaire de base \_\_\_\_\_ CHF

Participation au loyer / charge immobilière \_\_\_\_\_ CHF

Prime d'assurance-maladie obligatoire \_\_\_\_\_ CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire \_\_\_\_\_ CHF

Frais médicaux réguliers non remboursés \_\_\_\_\_ CHF

Frais de formation \_\_\_\_\_ CHF

Frais d'activité extrascolaire \_\_\_\_\_ CHF

Frais de garde \_\_\_\_\_ CHF

Autres frais : \_\_\_\_\_ CHF

**Total** \_\_\_\_\_ **CHF**

## 8. Conclusions

### 8.1 Autorité parentale

L'autorité parentale demeure conjointe sur les enfants mineurs.

L'autorité parentale ne demeure pas conjointe sur les enfants mineurs.

### 8.2 Prise en charge des enfants

La garde des enfants mineurs est attribuée  au père //  à la mère

Le droit de visite  du père //  de la mère s'exercera ainsi :

---

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

La garde des enfants mineurs est exercée de manière alternée.

La garde alternée s'exercera ainsi :

---

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

**8.3 Il est tenté conciliation sur la question des contributions d'entretien en faveur des enfants en ce sens :**

**8.3.1 Coût d'entretien convenable**

Le coût d'entretien convenable du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom)

est fixé à CHF :

### 8.3.2 Contribution d'entretien en faveur des enfants

Aucune contribution d'entretien n'est due en faveur des enfants.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant à verser par  le père //  la mère en mains  du père //  de la mère.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant à verser par  le père //  la mère en mains  du père //  de la mère.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant à verser par  le père //  la mère en mains  du père //  de la mère.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant à verser par  le père //  la mère en mains  du père //  de la mère.

### 8.3.3 Allocations familiales

Les allocations familiales seront perçues par :

- le père  
 la mère

### 9. Frais de procédure

- Les frais sont partagés entre les parents  
 Les frais sont à charge de  du père //  de la mère.

Date :

Signature :

## 10. Annexes

- La dernière décision de taxation fiscale ;
- La dernière déclaration fiscale ;
- Les certificats de salaire des six derniers mois ;
- Les résultats du dernier bouclage comptable de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'un indépendant ;
- Les attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, etc.) ;
- Les pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, chauffage, assurance ménage et/ou bâtiment, assurance RC privée, etc.) et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
- Les pièces relatives au montant des primes d'assurance maladie, y compris les éventuelles subventions, et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
- Les autres quittances relatives au paiement régulier du loyer, des impôts, des cotisations d'assurance-maladie, des pensions alimentaires, ou des autres dettes ;
- Les pièces relatives aux immeubles en propriété ;
- Le relevé récent de tous les avoirs bancaires et des titres ;
- L'état des dettes ;
- Les attestations des parties déliant des secrets professionnel, médical, fiscal, de fonction et autres toutes les personnes et autorités appelées à fournir des renseignements dans cette affaire ;
- Conventions ;
- Décisions ;
- Toutes autres pièces utiles.

---

---

---